

# Une loterie «scandaleusement» généreuse?

Une vache à lait. Il n'y a pas d'autres mots pour qualifier la Loterie Nationale qui abreuve chaque année l'Etat fédéral et les entités fédérées de quelques centaines de millions d'euros. Grâce à ces montants, de nombreux projets et associations peuvent être soutenus. Rien qu'en 2014, un peu plus de 200 millions d'euros ont été versés pour soutenir des projets de société dans des secteurs aussi variés que le sport, la culture, l'humanitaire, les sciences ou le patrimoine. Pour certains, c'est une évidence. Pour d'autres, par contre, on peut se poser réellement la question d'un tel soutien public. Sans parler du manque de transparence d'un système très généreux. PAR PIERRE JASSOGNE

**E**n Wallonie, difficile de savoir qui reçoit quoi. Pourtant, cela représente tout de même la bagatelle de 4 403 000 euros en 2015, soit 20% de l'enveloppe francophone. A Namur, même les parlementaires les plus assidus ont du mal à connaître le nom des heureux bénéficiaires de ces subsides, les raisons de ce soutien, etc. Tout ce que l'on peut affirmer, c'est que les subsides distribués en Wallonie suivent une clé de répartition stricte :

- 68,31 % sont octroyés au secteur de l'accueil des personnes handicapées ;
- 10,35 % au secteur de l'accueil du troisième âge ;
- 4,12 % à l'Office de promotion du tourisme ;
- 17,22 % à des événements de « prestige wallon », des projets ponctuels ou des activités diverses. Des événements subventionnés qui doivent contribuer à la visibilité de la Wallonie. En 2014, cela représentait un budget global de quelque 780 000 euros qui a permis de soutenir le Festival international du film d'amour à Mons (76 000 euros), les Francofolies de Spa (60 000 euros), le Festival international du film francophone (72 200 euros), le Festival de Wallonie (77 000 euros), le Festival du rire de Rochefort (11 400 euros) ou le Télévie (20 000 euros).

C'est ce dernier pourcentage qui semble pourtant faire tiquer plusieurs parlementaires wallons. C'est le cas de Stéphane Hazée chez Ecolo, notamment. « *C'est le pourcentage le plus flou, le moins clair, voire le plus arbitraire quant à la répartition des moyens financiers entre les différents projets. De façon caricaturale, on pourrait dire que c'est comme de l'argent de poche que distribue le ministre-président à sa guise. C'est beaucoup trop discrétionnaire* », reproche le député. De manière générale, il y a, selon Stéphane Hazée, un problème de transparence dans l'affectation de ces moyens. « *Cela reste pour de nombreux ministres une chasse gardée, ajoute-t-il. Mais le problème, c'est que cette opacité générale et cette approche inéquitable pour cette dernière tranche pourraient mettre à mal des bénéficiaires qui méritent d'être soutenus. Car le principe est positif et répond à des objectifs sociaux bien précis. En maintenant cette distribution arbitraire, on met les bénéficiaires, même les plus légitimes, dans une position où ils pensent être redevables. On les maintient, en quelque sorte, dans un système médiéval.* »

Médiéval, rien que cela ! Car le problème est loin d'être neuf : depuis

2002, et la mise en place de fonds Loterie, il n'est pas simple de retracer le chemin qu'empruntent ces subsides en Wallonie. Il règne parfois, autour de ces fonds, un certain obscurantisme, souvent lié aux institutions elles-mêmes qui en bénéficient et qui ont l'air de le tenir un peu caché.

« *C'est un cheval qui n'a pas avancé*, poursuit Stéphane Hazée. *Il faut relancer le dossier ! J'ai été frappé par la réponse quelque peu partielle du ministre-président à une récente question écrite à ce sujet : alors qu'il est interrogé sur la répartition des subsides et la liste des projets soutenus, il se limite à donner quelques exemples de projets soutenus via ces subsides. Le souci, c'est qu'il ne donne pas la transparence complète. On peut donc imaginer que des projets à Charleroi ont pu être privilégiés et recevoir un soutien financier.* »

## RÈGNE DE L'INERTIE

Dans les prochains jours, Ecolo et MR déposeront d'ailleurs deux propositions de décret pour mieux encadrer cette distribution financière. De son

côté, Ecolo demande « *le dépôt annuel par le gouvernement d'un rapport devant le Parlement reprenant plusieurs éléments destinés à fournir une information claire et complète sur l'utilisation des fonds provenant de la Loterie Nationale* ». Ce rapport préciserait le montant total de la part du bénéficiaire qui revient à la Région wallonne, la ventilation opérée entre les différents secteurs de la Région, la liste des demandes de subsides, la liste des bénéficiaires et le montant qui leur est attribué et, élément déterminant, la justification du choix de ces bénéficiaires ainsi que du montant qui leur est attribué. Pour les Verts, cette demande de transparence est une vieille rengaine : depuis 2003, déjà, le parti demande un décret sur la publicité des subsides de la Loterie Nationale...

Pour le MR, si les montants alloués aux diverses enveloppes du fonds budgétaire régional sont précis et récurrents comme on l'a vu, la transparence s'arrête cependant là. « *Force est de constater qu'aucune autre information n'est aujourd'hui transmise quant à la répartition des montants au sein de ces enveloppes, destinées pourtant à des fins d'utilité publique*, dénonce le chef de groupe au Parlement wallon, Pierre-Yves Jeholet. *Il est grand temps de cesser l'octroi arbitraire de ces subventions et de faire place à des procédures et des méthodes structurées !* » A de nombreuses reprises et depuis plusieurs années déjà, le MR a interrogé les ministres-présidents compétents en la matière. Rien que pour l'actuelle législature, ce ne sont pas moins de quatre questions qui ont déjà été adressées à l'Exécutif wallon sur le sujet. Mais faute de réponse satisfaisante, les libéraux wallons ont décidé de prendre le taureau par les cornes, en rédigeant

une proposition de décret afin d'objectiver et d'assurer la transparence dans l'octroi des subsides provenant de la Loterie Nationale, au travers du lancement d'appel à projets, de la constitution d'un comité des subsides et de la transmission d'un rapport annuel adressé aux membres du Parlement wallon.

Encore faut-il que ces deux propositions de décrets soient suivies, ce qui loin d'être gagné pour l'opposition. Lors de la précédente législature, il était prévu dans la Déclaration de politique régionale (et communautaire) de rendre plus transparent l'usage des subsides de la Loterie Nationale, via « *la systématisation de la transmission annuelle d'un rapport reprenant la liste des bénéficiaires des subsides de la Loterie Nationale attribués par la Région, avec mention des montants attribués et des activités financées* ». La Déclaration de politique régionale insistait aussi sur « *la transparence et l'objectivation dans l'octroi des subventions* ». Ensuite, il était même prévu la création d'une cellule « Loterie Nationale » destinée à recevoir les dossiers de demande de subsides selon une procédure largement standardisée et des critères objectifs.

Dans les faits, il n'en fut rien. Certes, un projet d'arrêté allait bien voir le jour, mais un obstacle inattendu est venu du Conseil d'Etat. D'après son avis rendu en 2011, il y avait un problème institutionnel. En effet, comme les subsides wallons de la Loterie sont transférés de l'enveloppe de la Communauté française, il eût fallu, selon le Conseil d'Etat, un décret spécial, vu qu'il s'agissait d'un transfert de ressources. « *Autant d'éléments qui ont été utilisés par les tenants de l'inertie pour laisser les choses en l'état, même si lors d'échanges parlementaires, Rudy Demotte s'était engagé à transmettre un rapport sur les subsides de*

*la Loterie. Or, aucun rapport n'a été déposé au Parlement. Il est donc bien temps d'instituer une obligation en la matière* », insiste Stéphane Hazée. De plus, il n'est fait aucune mention de ces subsides de la Loterie Nationale dans la DPR 2014-2019...

Du côté du ministre-président, Paul Magnette, nous avons essayé de connaître la liste des bénéficiaires de ces dernières années. En vain, malgré nos demandes nombreuses. Après tout, comme l'écrivait Machiavel, le hasard gouverne un peu plus de la moitié de nos actions. Il faut croire que c'est le cas aussi à l'Elysette... On nous a simplement rappelé l'encadrement administratif et les moyens de contrôle du Fonds Loterie géré par la Wallonie. Pour les subventions supérieures à 5 999,99 €, l'avis de l'Inspection des Finances est requis, et pour les subventions supérieures à 25 000 €, l'accord du ministre du Budget (en plus de l'avis de l'Inspection des Finances) est également nécessaire avant de pouvoir octroyer une subvention. « *L'administration est également chargée de vérifier que l'ensemble des conditions soit rempli pour engager et liquider les subventions. Celle-ci vérifie que l'ensemble des avis et accords requis ont bien été reçus, elle vérifie également la disponibilité des crédits budgétaires ainsi que la conformité de l'arrêté ministériel encadrant l'octroi de la subvention. De plus, des pièces justificatives de la part du bénéficiaire sont exigées afin de pouvoir liquider les subventions et l'administration vérifie leur présence et conformité. La Cour des comptes peut mener, par ailleurs, des audits afin de s'assurer de la légalité des dépenses* », nous précise-t-on laconiquement, à la ministre-présidence, sans aucune autre précision sur le nombre de subsides octroyés en Wallonie. ■ **PIERRE JASSOGNE**

## Ces subsides, c'est l'argent de poche des ministres-présidents...

## Quelques conseils pour demander un subside

**L**es subsides sont essentiellement réservés à de l'investissement (projets, événements, manifestation, achats de matériel divers...). Peu de subsides sont octroyés pour le fonctionnement. Autant le savoir : la Loterie Nationale aime les chiffres ronds. Elle préférera donner 40 000 € que 39 854 €. ■

# Du Télévie au copinage ?

**La Fédération Wallonie-Bruxelles reçoit chaque année 74% de l'enveloppe francophone des subsides de la Loterie Nationale. En 2014, cela représentait 16680242,16 euros.** PAR PIERRE JASSOGNE

**C**e budget ainsi mis à disposition de la Fédération permet de subsidier de nombreuses associations œuvrant dans les domaines relevant de ses compétences et ce, dans différents secteurs (culturel, audiovisuel, scientifique, sportif, petite enfance...). La ventilation est basée sur une clé adoptée sous la ministre-présidence d'Hervé Hasquin et qui reste toujours d'actualité depuis 2002. Telle la Table des Lois sous Moïse, cette répartition prévoit : 45,65 % pour le FNRS (soit 7 615 021,69 €), 20,28 % pour l'ADEPS (soit 3 382 920,81 €), 19,48 % pour la Culture (soit 3 249 208,01 €), 3,71 % pour l'ONE (soit 617 728,89 €), 1,79 % pour l'Aide à la Jeunesse (soit 298 877,98 €); 1,43 % pour l'enseignement spécial (soit 239 145,20 €); 1,23 % pour l'audiovisuel (soit 204 116,54 €); 1,12 %

pour le prestige dit « national » (soit 200 112,77 €) et 0,83 % pour la jeunesse (soit 138 536,68 €). Concrètement, les moyens affectés à l'ONE, au FNRS et à l'ADEPS leur sont directement reversés.

Pour les autres matières, les critères de répartition des enveloppes sont laissés à l'appréciation des ministres concernés ou sont déjà cadrés. Par exemple, en ce qui concerne la culture, un certain nombre de contrats-programmes prévoient des moyens issus de l'enveloppe Loterie. Le reste – soit 734 573,58 € – est affecté à des « activités diverses et projets ponctuels ». Par exemple, c'est sur cette ligne qu'il est prélevé annuellement un montant de 100 000 euros destiné à soutenir le Télévie au nom du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'administration estime, de son côté, à 65 % le nombre d'associations qui reçoivent une réponse positive lorsqu'elles introduisent une demande de subvention via cette enveloppe.

Sur cette base, pour l'exercice budgétaire 2012 (car la répartition des subsides en 2013 n'est toujours pas connue), ce sont près de 425 projets qui ont pu être soutenus par la Fédération. Les montants varient de 500 euros pour l'asbl Black Roots à 579 000 euros pour l'Opéra royal de Wallonie.

Parmi ces bénéficiaires, une asbl a retenu particulièrement notre attention. Il s'agit d'Incubart, qui a reçu un subside pour « l'équipement et le fonctionnement de l'asbl et le soutien à un projet de financement participatif dans le secteur culturel ».

Derrière cette association, on retrouve notamment Gilles Dautrelepoint, actuel directeur adjoint de l'Institut Emile Vandervelde et ancien chef de cabinet de la ministre de la Culture Fadila Laanan. Fonction qu'il a occu-

pée jusqu'en 2013. A côté de celui-ci, trois membres de la cellule communication du PS : Laurent Noben, Lionel Rubin et Julien Dereymaeker. On peut citer aussi la présence d'Arnaud Leclercq, fondateur de l'agence de communication Genome, agence proche du Boulevard de l'Empereur puisqu'elle s'est chargée de plusieurs campagnes électorales du parti. Depuis, l'asbl a lancé en mars dernier le site Particit. Concrètement, il s'agit d'une plateforme de financement participatif « centrée sur les arts, l'information et la citoyenneté ». Bien avant le lancement de la plateforme Particit, l'asbl gérée par Gilles Doutrelepon avait donc reçu le soutien financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles, via les fonds de la Loterie Nationale. Concrètement, dès 2013, l'asbl a introduit un dossier pour bénéficier de subsides. C'est ainsi que l'association a perçu deux subventions de fonctionnement de 25 000 euros, en 2013 et en 2014. Par ailleurs, le projet a été soutenu pour l'investissement dans le développement de la plateforme, à concurrence de 29 000 euros. Seule plateforme de crowdfunding à recevoir un tel soutien public de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles, aurait-elle bénéficié d'un traitement de faveur, vu les personnalités proches

du PS qui se cachent derrière Particit et son asbl Incubart ? En aucun cas il n'y eut de traitement de faveur, se justifie pourtant Gilles Doutrelepon, l'initiateur de Particit. « L'asbl s'est vu octroyer une subvention, à l'instar d'autres opérateurs. Ces subventions ont été soumises et acceptées par le gouvernement. En toute transparence : avec comme bénéficiaire l'asbl, et comme personne de contact moi-même. L'ensemble des membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a eu accès au dossier, a pu s'informer et aurait pu s'opposer s'il le souhaitait. Par ailleurs, comme toute subvention octroyée, elle est liquidée à concurrence de 85 % dans un premier temps. Sur base des factures communiquées, justifiant les frais, le solde des 15 % est ensuite octroyé », explique-t-il<sup>(\*)</sup>.

Si l'homme balaie ces critiques qu'il estime injustifiées, on peut s'interroger toutefois sur ce soutien affiché du gouvernement pour une asbl aussi proche du PS ? Simple coïncidence ou système de connivence ?

dénoncer ce manque de transparence ? Car contrairement à ce qui se fait au Fédéral, il n'y a pas de commission chargée de la gestion des subsides. En outre, et comme c'est le cas en Wallonie, le projet d'arrêté concernant l'amélioration de la transparence dans l'octroi des subsides n'a jamais vu le jour. Une nécessité qui se fait pourtant chaque année plus insistante pour éviter des soutiens financiers que certains n'hésiteraient pas à taxer de copinage, tandis que les envieux diront que notre vieux sens de l'égalité

se réveille chaque fois que quelqu'un a quelque chose que nous n'avons pas. Une chose est certaine, et qui mettra tout le monde d'accord : c'est que toutes ces coïncidences, cela fait pas mal de sous. ■ PIERRE JASSOGNE

(\*) Particit, un placement de produit socialiste ?, Alter Echos, n°402.

## LES FAUX PERDANTS...

LES CHIFFRES QUI SORTENT LE PLUS SOUVENT DEPUIS OCTOBRE 2011

NOMBRE DE SORTIES		POURCENTAGES	
20	77	20.32 %	
38	76	20.05 %	
28	73	19.26 %	
18	69	18.21 %	
36	68	17.94 %	
21	66	17.41 %	
40	66	17.41 %	
41	66	17.41 %	
14	65	17.15 %	
27	65	17.15 %	

## PIŒTEUSE NÉCESSITÉ

Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, on nous rappelle que le contrôle de ces subsides octroyés par le gouvernement se fait au Parlement. « En matière de transparence donc, c'est à cette instance que nous communiquons la liste des opérateurs bénéficiaires de ces crédits Loterie lorsque les moyens dévolus à l'année civile ont été totalement octroyés. »

Très bien, mais alors pourquoi l'opposition au Parlement continue-t-elle à

# Pugilat sur un magot national...

**Au Fédéral, la distribution des subsides de la Loterie Nationale fait aussi l'objet de critiques récurrentes sur son supposé manque de transparence.** PAR PIERRE JASSOGNE

**S**ur 215 millions d'euros destinés à divers subsides en 2015, plus de 150 sont déterminés par la loi. Mais pour les autres, il semble là aussi que ce soit le règne de l'arbitraire...

A ce propos, l'opposition ne manque pas de poser des questions sur cette manne financière convoitée par tous. Surtout sur les 8 586 000 d'euros destinés au prestige national.

On se souvient en 2011 des nombreuses critiques qui frappaient le ministre de tutelle de la Loterie Nationale, Didier Reynders. A l'époque, un certain Théo Francken accusait le ministre libéral de puiser allègrement dans les caisses de la Loterie pour satisfaire ses « amis ». De ses réponses à des questions parlementaires, le nationaliste flamand avait constaté que Didier Reynders avait notamment libéré 15 000 euros pour une fête des Jeunes MR et plus de 700 000 euros pour la formation des jeunes de son club de foot favori, le Standard. On reprochait aussi à Didier Reynders de s'être montré très « libéral » envers le club de basket d'Ostende (100 000 euros) et son école de formation (375 000 euros), chers au sp.a Johan Vande Lanotte, ancien ministre de tutelle de la Loterie. A l'époque, la réponse du ministre Reynders avait été plutôt floue, se contentant de rappeler que chaque initiative soutenue visait l'intérêt général et répondait à

un besoin sociétal, en respectant la charte de la Loterie Nationale.

Aujourd'hui, c'est un autre libéral, Hervé Jamar, qui a la tutelle de la Loterie. En ce qui concerne la répartition des subsides, le cabinet du ministre du Budget nous rappelle qu'il y a un comité des subsides qui fonctionne « en toute transparence et sur base d'un consensus ». Celui-ci se réunit tous les deux mois, nous indique-t-on encore. « Contrairement à ce qui se passe au niveau francophone, l'octroi de ce soutien financier est géré par un comité composé par un représentant du ministre en charge de la Loterie

Nationale, comme président, du président du conseil d'administration de la Loterie Nationale, de son administrateur délégué, de deux membres francophones du conseil d'administration, de deux membres néerlandophones du conseil d'administration, d'un représentant de la Communauté flamande et d'un représentant de la Communauté française. En outre, les deux commissaires du gouvernement assistent aux réunions de ce comité. »

## PAS VU, PAS PRIS...

Malgré cette « solide » barrière de protection, la décision finale revient au ministre en charge de la Loterie Nationale : soit il suit l'avis du comité, soit il prend une autre décision... A sa guise, comme on l'a vu par le passé. Bref, il n'y a pas de garantie absolue. Donc le risque d'un dérapage assumé

ou d'un compromis foireux reste toujours possible. En outre, rien dans le futur projet de contrat de gestion ne vise à revoir le fonctionnement de ce comité et à rendre ces décisions plus transparentes.

Autant de raisons qui font en sorte que ce mode de fonctionnement n'arrive pas à convaincre l'Ecolo Georges Gilkinet, qui se bat depuis 2007 pour plus de transparence dans l'octroi des subsides de la Loterie Nationale, et éviter ainsi de petits arrangements politiques. « Sur le principe, je n'ai pas d'opposition à laisser une latitude à des gouvernements ou des ministres de gérer une partie des dotations de la Loterie Nationale. Généralement, cela permet de soutenir des projets qui ne le sont pas. Mais la condition minimale pour le faire, c'est d'être transparent, de publier la liste de ceux qui ont demandé, la liste de ceux qui ont reçu, la liste de ceux qui n'ont pas reçu. En ayant une justification de la décision, ce qui permet un contrôle à la suite de la décision, ce qui oblige l'autorité à s'interroger sur le sens de ce qu'elle fait. Comment se fait-il que deux acteurs, menant le même projet, dans deux provinces ou deux Communautés différentes, puissent recevoir des subsides différents ? Aujourd'hui, on n'est pas capable de savoir de quoi est composé l'ensemble des bénéficiaires de ces subsides. La transparence n'est pas organisée. On doit se

*battre pour l'obtenir. C'est un peu le jeu du chat et de la souris, du pas vu, pas pris... »*

Chacun est maître chez lui, tel semble être le principe. A en croire le député Ecolo, chaque ministre attribuerait les subsides comme il le souhaiterait, sans mettre les demandeurs sur un pied d'égalité. « Cette grande latitude laissée aux uns et aux autres est problématique parce qu'elle échappe à tout contrôle public. »

En 2008, un audit réalisé par la Cour des comptes avait été évoqué un temps, y compris par le ministre de tutelle de l'époque, Didier Reynders.

Il n'a finalement jamais été réalisé. A l'époque, le député Ecolo dénonçait déjà le système : « Chaque ministre est seul responsable de l'affectation des subsides qui lui sont dévolus, sans jamais devoir rendre des comptes au Parlement. Il conviendrait d'identifier les montants concernés, ministère par ministère, les procédures et les critères utilisés par chaque ministre, la publicité des appels à candidatures, les projets reçus et refusés et la justification de chaque décision, la répartition philosophique et linguistique de ces subventions, etc. »

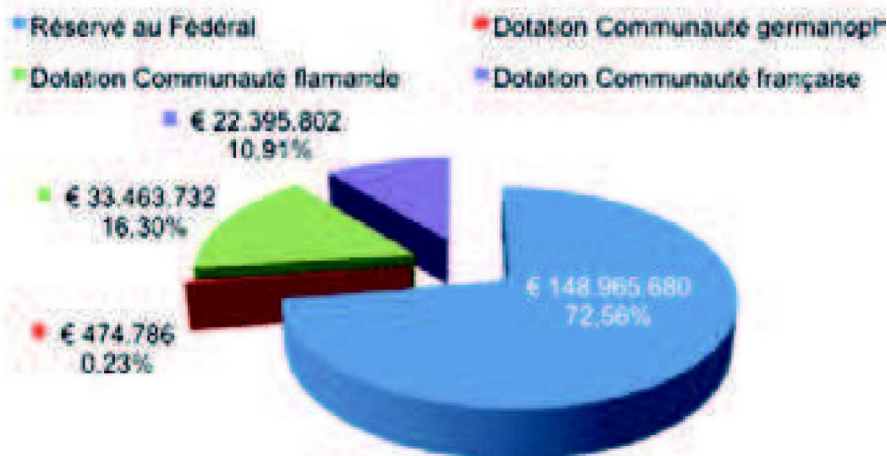
## UN JEU DE BAZAR

Sept ans plus tard, il semble qu'on n'ait pas beaucoup avancé. Georges Gilkinet de continuer à dénoncer le manque de traçabilité des subsides : « L'argument qui nous est renvoyé par la Loterie sur un éventuel soupçon de subjectivité dans l'octroi des subsides, c'est qu'elle se présente comme un organisme pluraliste représentant tous les partis, tous les niveaux de pouvoir, toutes les Communautés, fonctionnant au consensus, ce qui amènerait, selon la Loterie Nationale, à une objectivation des sommes données. Très bien, mais si cette objectivation existe, il ne doit y avoir aucun problème pour publier la liste des subsides. C'est le complément évident de cette affirmation. A mon avis, en faisant une trop grande publicité des subsides, une des craintes de la Loterie, c'est de susciter trop de demandes. C'est plus confortable, sans doute, de laisser tout cela caché. Mais ce que je cherche, ce n'est pas le confort de la Loterie Nationale... »

« Il y a des choses qui ne se discutent pas. C'est le cas des subsides car les décisions sont prises avant même que les dossiers soient présentés, nous précise un ancien administrateur de la Loterie Nationale. Depuis longtemps, les ministres l'utilisent uniquement comme une vache à lait. Dans les subsides qui sont donnés, il y en a une grande partie qui sont utiles et

*qui sont difficilement contestables. Pour d'autres, on peut réellement s'interroger sur l'intérêt d'une subvention car cela se rapproche du clientélisme faute de critères objectifs. Aujourd'hui, vu qu'on arrive à contenter tout le monde et qu'on arrive à un équilibre des forces politiques et des rapports linguistiques, on évite le pugilat autour du magot de la Loterie... »* Mais jusqu'à quand tout cela tiendra-t-il encore ? C'est à croire que le hasard est une loi qui voyage incognito... D'autant plus que, dans le projet de contrat de gestion, toujours en discussion et qui entrera en vigueur en septembre prochain, le Comité de direction de la Loterie Nationale a proposé d'abaisser à 200 millions d'euros le montant des subsides que la Loterie octroie annuellement, contre 215 millions en 2015. Il faudra faire des choix, et ce trésor de guerre risque bien de finir en magot éphémère pour certains bénéficiaires actuels. ■ PIERRE JASSOGNE

## Répartition du budget 2014 des subsides



# Bénéficiaires de la Loterie Nationale en 2014

**Caisse nationale des calamités**  
- 4 122 000 euros

**Fonds belge pour la sécurité routière** - 15 660 750 euros

**Coopération belge au développement** - 62 929 425 euros

**Communauté germanophone**  
- 474 786 euros

**Communauté flamande**  
- 33 463 732 euros

**Communauté française**  
- 22 395 802 euros

**Croix-Rouge de Belgique**  
- 1 714 000 euros

**Centre antipoisons**  
- 2 044 930 euros

**Fondation Roi Baudouin**  
- 11 182 500 euros

**Fondation Reine Paola**  
- 254 000 euros

**Centre pour l'égalité des chances**  
- 4 124 425 euros

**Institut pour l'égalité des femmes et des hommes** - 96 500 euros

**Olympic Talents** - 1 187 500 euros

**Mémoire d'Auschwitz**  
- 242 000 euros

**Institut belge pour la sécurité routière** - 290 500 euros

**Parents d'enfants victimes de la route** - 205 000 euros

**Théâtre royal de la Monnaie**  
- 1 356 500 euros

**Palais des Beaux-Arts**  
- 2 819 000 euros

**Orchestre national de Belgique**  
- 1 351 500 euros

**Flagey** - 345 000 euros

**Europalia** - 475 000 euros

**Cinémathèque royale de Belgique**  
- 568 000 euros

**Centre international de recherche sur le cancer à Genève**  
- 704 500 euros

**Appel à projets « Lutte contre la pauvreté et inclusion sociale »**  
- 2 410 000 euros

**Appel à projets « Développement durable »** - 1 900 000 euros

**Child Focus** - 1 259 500 euros

**Appel à projets « Objectifs du millénaire »** - 950 000 euros

**Centres d'hébergement**  
- 446 500 euros

**Innovation sociale dans la lutte contre la vie sans abri et les logements de transit**  
- 2 085 725 euros

**Accueil et intégration d'immigrés et réfugiés politiques reconnus**  
- 4 512 500 euros

**Régie des Bâtiments**  
- 10 546 425 euros

**COIB (Jeux olympiques)**  
- 1 855 000 euros

**Belgian Paralympic Committee**  
- 190 000 euros

**WWF Belgium** - 100 000 euros

**Mons 2015** - 1 330 000 euros

**Commémoration de la Première Guerre mondiale** - 950 000 euros

**Chapelle musicale** - 95 000 euros

**Special Olympics European Games 2014** - 155 000 euros

**Prestige national** - 8 586 500 euros

## Trop politique? Toujours critiquée!

**Les millions de l'envie, la manne céleste... Le monde politique s'est toujours déchiré et a toujours donné l'impression de placer des « amis » ou des collaborateurs « pour services rendus ». Petit tour au paradis du jeu... politique.** PAR VINCENT LIÉVIN

**C** *e n'est pas toujours le cas, mais c'est vrai que, parfois, l'organe de gestion de la Loterie s'apparente à un club d'anciens amis.* Les mots sont durs, mais cet ancien président de parti ne peut cacher que jamais

la Loterie n'a pu se sortir d'une gestion « politisée ». Pour lui, « c'est pire que les intercommunales ». Que de noms... Edmée de Groeve, Jacques Detry, Jean-Marc Delporte, Ivan Pittevels ont transité par la Loterie Nationale ou encore, comme en mars 2009, Olivier Henin, le chef de cabinet de Didier Reynders, nommé commissaire du gouvernement auprès de la Loterie Nationale. Récem-

ment, ce sont des collaborateurs proches de Charles Michel et de Didier Reynders qui y ont pris place. Aucune couleur n'est épargnée, puisque, côté socialiste, Gilles Mahieu, secrétaire général du PS, et Jean-Marc Liétart, le directeur financier du parti et ex-président de la Loterie, ont été rejoints par Ermeline Gosselin, ancienne porte-parole du PS et d'Elio Di Rupo.

Ici, pas de petits meurtres entre amis, mais des grands partages...

Depuis que la Loterie existe, des tensions politiques ont lieu autour de la redistribution de l'argent « des boules de la chance ».

« *Excédé, en février 1995, Bernard Anselme, PS, a critiqué des procédures "obscurcs" et propose la mise en place d'une Loterie wallonne* », rappelle cet élu libéral, ex-bourgmestre et proche de la Loterie. Cette bataille Nord-Sud connaîtra un point d'orgue en janvier 2008. Alors ministre des Finances, Didier Reyniers (MR), demande un audit sur les flux financiers de la Loterie. « *Il croyait que le sp.a, dont des ministres détenaient la tutelle depuis 2003, avait fait profiter les entreprises flamandes de certains subsides* », note cet ex-ministre sp.a qui ajoute, l'œil malicieux : « *Il n'a jamais pu le prouver.* »

Quelques mois plus tard, en juin 2008, nouvelle brouille cette fois entre le PS,

le cdH et le MR... à propos de la redistribution des budgets de la Loterie. Lorsqu'on parle de la répartition de la gestion de la Loterie, les divergences peuvent également avoir lieu en interne : « *En janvier 2009, le directeur Stratégie et Développement de la Lote-*

*rie Nationale, Vincent Hotyat, quitte son poste pour conflit avec Ivan Pittevels, Open VLD, l'administrateur délégué de la Loterie Nationale* », rappelle cet

ancien PS de la Loterie. « *Il y avait des fuites tous les deux jours dans la presse, cela devenait dangereux pour l'institution.* »

Peut-on changer cette politisation ? A part du côté d'Ecolo, les partis sont convaincus que non : « *Tous les partis sont concernés. Il s'agit d'un organe public dont le politique doit garder un certain contrôle. Il ne faut pas oublier que cet argent aide tous les Belges* », précise cet ancien membre cdH de la Loterie. « *Au lieu de voir le côté sombre, pensez aux nombreux projets soutenus en matière sociale* », ajoute cette ancienne socialiste de la Loterie. Soit. Toutefois, toutes ces activités auraient quand même pu être soutenues par un organe... un peu plus indépendant !

## UN PEU D'ARGENT... ET DES EMPLOIS !

Si ces nominations tombent comme des récompenses, la raison réside à coup sûr dans les émoluments. Le président perçoit une rémunération mensuelle de 2 500 euros, et 750 euros par séance du conseil d'administration et 1 000 euros par séance d'un comité spécial. « *Les membres ordinaires reçoivent, pour leur part, une rémunération de 1 250 euros par mois, avec en plus 500 euros par séance du conseil d'administration et 1 000 euros par séance d'un comité spécial* », précise la Loterie.

Ne devrait-on pas revoir ces salaires ? « *Ils n'ont rien d'indécent pour le travail fourni* », nous précise ce socialiste qui a siégé longtemps à

la Loterie. « *Nous devons contrôler et engager notre responsabilité sur les rapports, ce montant est normal* », ajoute ce libéral qui a fait plus d'un mandat.

L'argent n'est heureusement pas tout... L'emploi représente un élément non négligeable : « *La Loterie est également une réserve d'emplois importante. Ce sont plus de 400 personnes, et cela, le grand public l'ignore souvent* », précise cet élu cdH.

Des emplois et aussi une flotte de véhicules : 174 véhicules, dont 99 utilitaires pour les besoins de la conduite des activités et 75 véhicules faisant partie du package salarial de certains collaborateurs, selon les derniers chiffres disponibles.

Enfin, il ne faut pas oublier l'importante collection d'art de la Loterie Nationale, sur le thème du jeu de hasard.

## MERCI AUX PLUS DE 6 MILLIONS DE JOUEURS !

Où la Loterie trouve-t-elle tout cet argent ? 2014 est, pour la Loterie, la deuxième meilleure année de son histoire en termes de chiffre d'affaires. Elle qui s'auto-proclame « *premier mécène de Belgique* », récolte environ 1,250 milliard d'euros de mises par an. Et cela, grâce aux 6,7 millions de joueurs qui grattent ou jouent un billet chaque année.

Un peu plus de la moitié de ce montant (632 millions d'euros) est redistribué aux vainqueurs. Quelque 146 millions d'euros vont à l'Etat sous la forme d'une rente de monopole, tandis que 90 millions d'euros sont versés en commissions aux différents points de vente. A noter que les points de vente physiques des produits de la Loterie représentent encore 90 % du chiffre d'affaires.

Du politique au joueur en passant par le point de vente, tous les Belges y gagnent donc un peu... suivant la chance du jour ! ■

## *Le chiffre*

**E**nviron 1% sur le total de tous les produits. En moyenne par an, 6,7 millions de gains aux différents jeux de la Loterie Nationale n'ont pas été réclamés! ■

## *Quelques noms connus*

**Le conseil d'administration est composé de 14 membres, dont le président et l'administrateur délégué. Les membres du CA sont nommés pour une période de 6 ans.**

**Président : Olivier Alsteens. Membres : Jean-Marc Liétart (ex-président du CA), Carine Doutrelepont, Ermeline Gosselin (ex-porte-parole d'Elio Di Rupo), Eddy Peeters, Herman De Bode (chef de cabinet du vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur Jan Jambon), le cdH Eric Poncin (secrétaire général du parti), Frédéric Cauderlier (porte-parole de Charles Michel), Clarisse Ablert (proche de Didier Reynders), Bart Stokmans, Karl Dhont, Liesbet Brzyk, Annemie Verhoeven. De son côté, le comité de direction assure la gestion journalière. Il se compose de cinq directeurs. Jannie Haek, administrateur délégué, services généraux, ressources humaines, service juridique, audit interne, cellule interne de prévention et de protection, communication interne et externe, Stéphane Lefebvre, chief operations officer, Arnaud Hermesse, chief retail officer, Marc Frédérix, chief players & markets officer, Jean-Nicolas David, chief financial officer. ■**